

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le treize mars, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

Nombre de membres : En exercice : 42 Présents : 25 Votants : 29	Date de convocation : 27 février 2025 Référence : 02_CS_13_03_25
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BOURGEADE Christophe, M. MACIAN Aurélio,
Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, M. BUGUELLOU Gérald, M. CHARLAT Jean-Michel, M. DA SILVA Carlos, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. RAMOS Jean-Louis, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe,

Délégués TITULAIRES excusés : M. BELDA José, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, Mme FAURE Monique, M. LEY Pierre, M. ONDET Jean-Michel, M. SEVILLA Paul, Mme VAQUIER Martine,

Délégués TITULAIRES absents : M. RAYMOND Vincent, Mme CARDONA Nathalie, M. DECOUZON David, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, M. GENDRE Lionel, Mme LAROUDIE Fabienne, M. VIAL Christophe,

Délégués SUPPLEANTS présents :

- M. GUINARD Franck (remplace Mme DUCHALET Céline),
- M. DROUIN Franck

Procurations :

- M. BELDA José donne pouvoir à M. SCHAAL Philippe
- M. DUARTE Bruno donne pouvoir à M. DESCHAMPS Maurice
- Mme FAURE Monique donne pouvoir à Mme BLANZAT LERNOULD Myriam
- M. LEY Pierre donne pouvoir à M. DERRE Joël-Michel

N°02_CS_13_03_25

Objet : Convention de groupement de commandes entre le S.I.A.R.E.C., la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV), et le SMEA de la Basse Limagne pour les travaux d'eau potable et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le secteur de la rue des Teilleurs, rue du Lin et du passage des Allouches aux Martres d'Artière. (Annule et remplace la délibération 06_CS_12_12_19)

Des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eau potable sont envisagés sur le secteur de la rue des Teilleurs, rue du Lin et du passage des Allouches aux Martres d'Artière.

Afin d'éviter l'intervention de différentes entreprises et pour réduire les coûts de travaux, le SIAREC, RLV et le SMEA de la Basse Limagne envisagent de procéder à une consultation en groupement de commandes. Le SIAREC est chargé du rôle de coordonnateur et notamment de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Syndical à l'unanimité,
DECIDE**

1°) **de constituer** un groupement de commande avec RLV et le SMEA de la Basse Limagne pour les travaux d'assainissement et d'eau potable « **rue des Teilleurs, rue du Lin et du passage des Allouches aux Martres d'Artière** »

2°) **d'autoriser** M. le Président, représentant le SIAREC, à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.

3°) **de désigner** Mme QUINTON Amalia, membre titulaire, et M. SCHAAL Philippe, membre suppléant, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande et de la Commission Ad hoc.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le **13 mars 2025**,

**Le Président,
Maurice DESCHAMPS**



**Le secrétaire de séance,
MACIAN Aurélio**

